

VOS RÉFÉRENTS RÉGIONAUX 2024

• Bretagne

thomas.bonnet@dreets.gouv.fr
p.bedague@orsbretagne.fr

• Centre-Val de Loire

bernard.arnaud@dreets.gouv.fr
claire.cherbonnet@orscentre.org

• Grand-Est

martine.leonard@dreets.gouv.fr
jean-michel.wendling@dreets.gouv.fr
emilie.boiselet@dreets.gouv.fr
nadia.honore@orsal.org

• Hauts-de-France

jean-francois.verquin@dreets.gouv.fr
cecile.gauthiez@or2s.com

• Martinique / Guadeloupe

guillaume.anoma@deets.gouv.fr
etudes.osm@orange.fr
cg.orsag@orange.fr

• Nouvelle-Aquitaine

florence.fernet@dreets.gouv.fr
nadine.renaudie@dreets.gouv.fr
j.debarre@ors-na.org
a.rouchaud@ors-na.org

• Occitanie

james.alves@dreets.gouv.fr
marie-ange.chancelier@dreets.gouv.fr
nathalie.bernal-thomas@dreets.gouv.fr
s.cassadou@creaiors-occitanie.fr
p.poinat@creaiors-occitanie.fr
i.ruiz@creaiors-occitanie.fr

• Pays de la Loire

veronique.mennetrier@dreets.gouv.fr
marie-christine.bournot@orspaysdelaloire.com



COMMENT PARTICIPER ?

✓ **Exercer dans une région
participante**

✓ **Contactez vos référents
régionaux pour :**

- Recevoir le [kit de participation](#)
- Connaître les dates
de la prochaine [Quinzaine](#)
- Prévoir, si besoin,
un [temps de formation](#)



Pour en savoir plus :

- www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel

Contact :

- mcp@santepubliquefrance.fr



**RE JOIGNEZ LE RÉSEAU
DE SURVEILLANCE
DES MALADIES À CARACTÈRE
PROFESSIONNEL (MCP)**



QU'EST CE QU'UNE MCP ?

Toute maladie (ou symptôme) causée ou aggravée par le travail et ne faisant pas l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle au moment de la visite médicale.

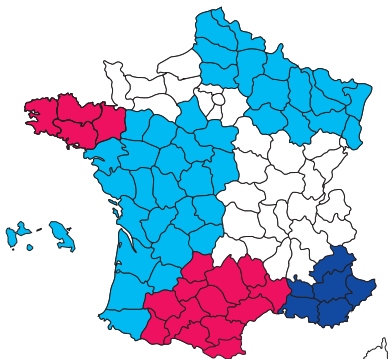
1 500 ÉQUIPES DE SANTÉ AU TRAVAIL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU RÉSEAU

Les objectifs du dispositif :

- Estimer les prévalences de MCP et décrire leurs déterminants socio-professionnels;
- Décrire les agents d'exposition professionnelle associés;
- Contribuer à l'évaluation de la sous-déclaration en maladie professionnelle;
- Fournir des éléments pour la révision et la création des tableaux de maladies professionnelles;
- Participer à mieux cibler les actions de prévention en milieu de travail.

Le programme de surveillance MCP est piloté par Santé publique France en collaboration avec l'Inspection médicale du travail et les Observatoires Régionaux de Santé des régions participantes.

Régions participantes en 2024



- Régions participantes
- Régions participantes au test de recueil de données simplifié via les logiciels de prévention et santé au travail
- Déploiement du dispositif en cours de préparation

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Un recueil des MCP est organisé durant des périodes de 15 jours consécutifs deux fois par an dans les régions participantes : **les Quinzaines MCP.**

Des équipes en santé au travail volontaires qui :

- Signalent toutes les MCP observées pendant les Quinzaines ainsi que les agents d'exposition professionnelle associés;
- Recueillent des informations socio-professionnelles sur tous les salariés vus qu'ils présentent ou non une MCP;
- Transmettent les données à Santé publique France via une application informatique dédiée au programme.

QUELLES UTILISATIONS DES DONNÉES MCP ?

Utilisations régionales :

- Diagnostics territoriaux;
- **Plan régionaux de santé au travail;**
- Atlas de la santé au travail;
- Tableaux de bord santé environnement, etc.

Utilisations nationales :

- Indicateurs annuels de prévalence des MCP redressés;
- Publications thématiques par professions/secteurs d'activité;
- Estimation de la sous-déclaration en maladie professionnelle*;
- Transmission de données au groupe de travail Anses en charge de l'expertise scientifique pour les évolutions / créations des tableaux de maladies professionnelles, etc.

* Commission instituée par l'article L. 176-2 du code de la sécurité sociale.



NOUVEAUTÉS 2024

- > Reprise du programme en Occitanie
- > Test de recueil de données simplifié en Occitanie et Bretagne

Afin de faciliter la participation des équipes de santé au travail, un recueil via les logiciels de prévention et santé au travail va être testé en 2024. Cette expérimentation prévoit :

→ **Une extraction automatisée des données socio-professionnelles** utiles au programme MCP déjà présentes dans les logiciels de prévention et santé au travail

Évite une double saisie

→ **L'intégration dans les logiciels de prévention et santé au travail d'un module informatique MCP** dédié au recueil des données spécifiques au programme (signalement d'une MCP, des expositions associées, informations relatives à l'existence ou non de tableau de maladie professionnelle pour cette MCP...)

Évite d'avoir à utiliser l'application MCP en plus du logiciel utilisé en consultation

FONCTIONNEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION

Le fonctionnement général reste inchangé :

- Les équipes de santé au travail volontaires signalent les MCP pendant les Quinzaines;
- Seul le mode de recueil évolue.

LOGICIELS CONCERNÉS EN 2024

- Geps® - Ocara group
- Medtra® - Axess
- Padoa® - Padoa
- Preventiel® et uEgar® - Val Solutions
- Sésame® - Be YS Health Solutions

À VENIR

Si le test en Occitanie et en Bretagne est concluant, ce mode de recueil simplifié a vocation à être étendu à l'ensemble des régions participant au programme de surveillance des MCP, et à d'autres logiciels de prévention et santé au travail.